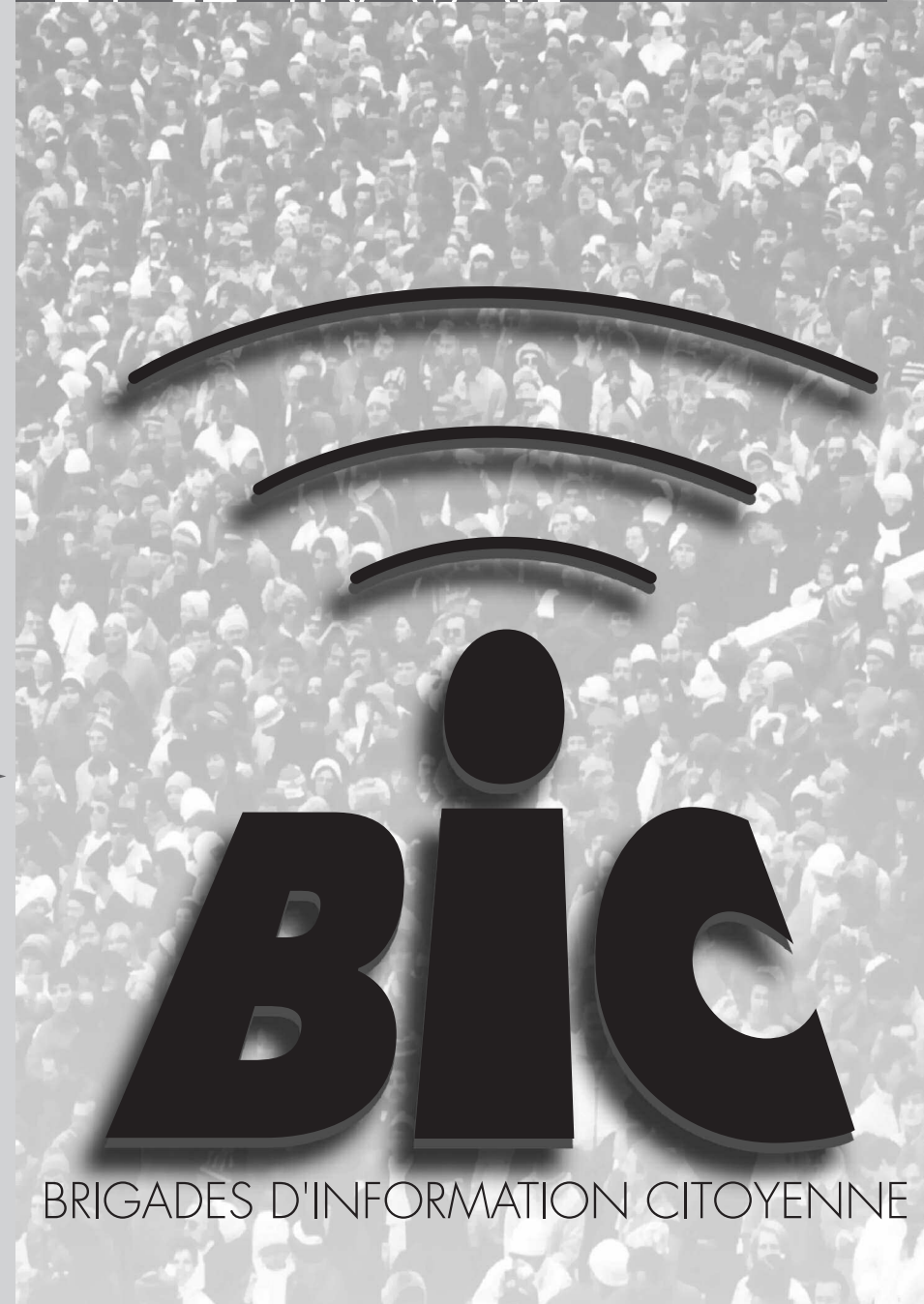


LE NÉOLIBÉRALISME ET LE TRAVAIL



BRIGADES D'INFORMATION CITOYENNE

LE NÉOLIBÉRALISME ET LE TRAVAIL

LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS DANS LE

PRESSE-CITRON

Quel est le lien entre SYLVIE, employée d'une cafétéria au Québec qui vient de voir passer son salaire horaire de 13,45 \$ à 7,65 \$ après que son employeur ait donné la gestion de la cafétéria à un sous-traitant et MARLA, employée dans une manufacture de chaussures sports en Indonésie qui gagne 5300 fois moins que le grand patron de la compagnie de chaussures ?

Elles subissent toutes deux les conséquences du néolibéralisme.

Le néolibéralisme : c'est compliqué ? Non ! Le néolibéralisme se résume bien simplement : c'est une idée, une théorie transformée en un courant de pensée, selon laquelle le mécanisme du marché, c'est-à-dire la loi de l'offre et de la demande, doit être le moins possible perturbé et encadré par l'intervention du gouvernement afin de favoriser la production maximale de richesse et donc, selon eux, le bien-être maximal de tous. Les interventions du gouvernement visant à encadrer le marché sont généralement des lois ou des règlements.

Ce courant de pensée peut être appliqué à toutes les sphères de notre vie : la culture, l'environnement, la santé, l'éducation, l'agriculture et l'alimentation pour ne nommer que celles-là. Il implique le désengagement de l'État, c'est-à-dire la privatisation des services publics et la réduction ou l'abolition des règles de protection des travailleuses et des travailleurs, de la culture et de l'environnement.

L'un des secteurs où les recettes du néolibéralisme ont été largement appliquées est le marché du travail, c'est-à-dire les relations entre les employeurs et leurs employés. La logique néolibérale prévoit que les politiques du gouvernement et les règles encadrant le marché du travail doivent favoriser deux éléments : la flexibilité et la réduction des coûts de main-d'œuvre.

Importance de l'emploi et du travail pour les individus et les familles
En 2000, au Canada, 75 % du revenu total des familles provient de l'emploi.
Source : Jenson et Dufour, 2003, p. 19 (citant les données de Statistique Canada).

Lectures complémentaires

« Emploi : la logique libérale » dans Alternatives économiques, février 2004, p.7-11.
Pierre-Antoine Harvey (2003), Mondialisation et travail, Institut de recherche et d'innovations socio-économiques. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.irts-recherche-gc.ca/documents/brochure2.pdf>
Jean Ziegler (2002), Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent, Paris, Fayard.

Conclusion

Depuis une vingtaine d'années, les travailleuses et les travailleurs de la planète subissent les contrecoups du modèle néolibéral et les effets pervers d'une mondialisation se réalisant selon ce modèle. Autant dans les pays riches que dans les pays plus pauvres, les réponses des gouvernements au problème du chômage de masse ont été de favoriser les entreprises et la réalisation de profits faramineux au détriment des travailleuses et des travailleurs. Les normes minimales encadrant le marché du travail et les protections sociales ont été revues à la baisse ou sont inefficaces dans le cadre d'une économie mondialisée.

C'est en comprenant bien les impacts de ces mesures qu'il est possible pour les travailleuses et les travailleurs de se réorganiser pour mener de nouvelles luttes en faveur de leurs droits et d'un partage équitable de la richesse. La diminution sensible des conditions de travail dans les pays riches et l'exploitation à grande échelle des travailleuses et des travailleurs dans les pays plus pauvres sont injustifiables. À plus fortes raisons lorsqu'elles se jumellent à la réalisation de profits records pour un très grand nombre d'entreprises...

Philip Knight, président général de Nike, touche un salaire 5 300 fois plus élevé que les ouvrières qui fabriquent ses chaussures en Indonésie (3,5 millions \$ par année contre 660 \$)

Source : Pierre-Antoine Harvey, Mondialisation et travail, p. 44.

Plusieurs solutions existent pour rééquilibrer la situation. Le retour ou le maintien à une réglementation assurant la protection des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs, la création de liens de solidarité internationaux, le commerce équitable, l'investissement responsable en sont des exemples. Ce n'est cependant qu'avec une meilleure compréhension de la population sur ces enjeux et une implication plus grande de celle-ci que nous serons en mesure de vivre dans un monde où l'exploitation de l'humain par l'humain ne sera qu'un souvenir et où les droits fondamentaux de tous les êtres humains seront respectés. Il n'en tient qu'à nous...

1. Flexibiliser le marché du travail : Lorsque les droits se font montrer la porte...

Le courant de pensée néolibéral soutient que la croissance économique et la création d'emplois sont favorisées par un marché du travail flexible, c'est-à-dire un marché du travail où les employeurs et les entreprises peuvent gérer leur main-d'œuvre à leur guise, avec le moins de contraintes et de restrictions légales possible. **C'est l'ère nouvelle des « salariés jetables ».** Les entreprises doivent être en mesure d'embaucher et de licencier sans contraintes pour s'adapter rapidement aux exigences du marché...

Selon les néolibéraux, toute mesure de protection des droits des travailleuses et des travailleurs, comme le droit à la syndicalisation et à la négociation collective, le droit de grève, les congés de maternité payés, le nombre d'heures maximal de travail par semaine, les protections minimales contre les licenciements arbitraires et le salaire minimum constitue un frein à la flexibilité du marché du travail et donc à la croissance économique. La logique est simple : il faut laisser agir la loi de l'offre et de la demande entre les employeurs et les employés individuellement, sans aucune intervention du gouvernement. Toute règle de protection des travailleuses et des travailleurs doit donc être abolie puisqu'elle constitue une intervention du gouvernement qui interfère avec le bon fonctionnement du marché.

La petite histoire des droits

Pourtant, toutes les règles encadrant le marché du travail ont été mises en place spécifiquement pour protéger de façon minimale les travailleuses et les travailleurs et rééquilibrer le rapport de force favorisant indûment les employeurs et les entreprises dans un marché du travail non réglementé¹. Ces règles ont d'ailleurs été gagnées lors d'importantes luttes du mouvement ouvrier aux cours des deux derniers siècles.

Le 1^{er} mai 1886, 300 000 travailleuses et travailleurs lancent, à Chicago, un mouvement de grève pour obtenir la journée de travail de huit heures. Une répression policière s'ensuit : des militants syndicaux sont arrêtés et condamnés à mort. Quatre d'entre eux sont pendus. Six ans plus tard, ils seront innocents.

Source : extrait de la brochure intersyndicale québécoise du 1^{er} mai 2003.

¹ En effet, les employés n'ont que peu de pouvoir de négociation puisque le travail est, pour l'immense majorité, le seul moyen de subsistance. Pour les employeurs, la concurrence fait en sorte qu'il faut toujours réduire les coûts de production, ce qui implique de moins bonnes conditions de travail.

2 En 1973 et 1979, les prix du pétrole augmentèrent de façon considérable. Cela provoqua une hausse marquée de l'inflation et fit entrer le monde industriel dans sa plus grande récession depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

La remise en question de la pertinence des droits et des protections des travailleurs et des travailleurs allait commencer avec les deux chocs pétroliers des années 1970² et la grave crise économique du début des années 1980 qui s'ensuivit. C'est à cette époque qu'émergera le courant de pensée néolibéral. Les gouvernements des pays industrialisés, faisant face à des taux de chômage élevés et des déficits budgétaires grandissants, commencèrent à adopter et à appliquer les **recettes du néolibéralisme : la flexibilité du marché du travail et la diminution des coûts de main-d'œuvre**. Pour y arriver, les gouvernements amorcèrent la réduction des droits des travailleuses et des travailleurs. Ces droits, jusqu'alors présentés comme une protection des plus faibles contre les plus forts, furent désormais considérés comme des

La grande remise en question

des années 1930.

Au cours du **XX^e siècle**, dans la plupart des pays industrialisés, la majorité des travailleuses et des travailleurs ont vu leurs conditions de travail et de vie s'améliorer parce qu'ils bénéficiaient de droits et de protections minimales. Ils formaient ce que l'on appelle aujourd'hui la classe moyenne, c'est-à-dire une classe de personnes et de familles en mesure de subvenir de façon convenable à ses besoins fondamentaux (et un peu plus !) uniquement grâce aux revenus provenant de leur emploi. La formation et l'existence de cette classe moyenne sont d'ailleurs parmi les moteurs importants de l'activité économique depuis la grande dépression

Elle le serait encore aujourd'hui.

Au fil de ces luttes, des règles ont été instaurées par les gouvernements afin de limiter l'exploitation des travailleuses et des travailleurs. À l'époque, cette exploitation était inévitable et même naturelle dans un marché du travail sans encadrement.

La principale loi régissant les relations entre les travailleuses et les travailleurs et les patrons, au **XIX^e siècle**, est la célèbre Loi des maîtres et des serveurs qui sera en vigueur jusqu'à la fin du siècle. Elle prévoit des amendes et des peines d'emprisonnement pour les travailleuses et les travailleurs trouvés coupables de bris de contrat (désertion), d'absentéisme, d'insubordination, de paresse, de mauvaise conduite ou de toute autre attitude jugée inconvenante à l'égard du patron.

Source : CSN, CSQ, CSQ, Histoire du mouvement ouvrier au Québec, rééd. 2000, p. 40.

La mondialisation pousse également les pays à entrer en concurrence les uns contre les autres pour obtenir de nouveaux emplois sur leur territoire. Au nom de la mondialisation, les gouvernements font tout pour plaire aux entreprises et aux investisseurs en réduisant les règlements et les normes qui protègent les travailleurs. Dans les pays riches, ce phénomène entraîne un retour vers une **précariation de l'emploi et une dégringolade des conditions de travail**. [...] Comme les investisseurs peuvent choisir l'endroit où ils placeront leur argent (argent qui sera investi dans des entreprises et des usines), ils privilégient les pays qui leur offrent des avantages compétitifs afin de maximiser leurs profits. Pour y arriver, les gouvernements doivent abaisser les taxes et les impôts des corporations tout en mettant en place de généreux programmes de subventions assorties d'une réglementation minimale (notamment en matière de protections des travailleurs et des travailleurs). Ces mesures diminuent les pouvoirs et les revenus de ces États. À cause de ce manque d'argent, les gouvernements qui suivent cette logique n'hésitent pas à couper dans les programmes sociaux et à avoir recours à la privatisation des services publics (et à augmenter les impôts des salariés).

Extraits tirés de « Mondialisation et travail », Pierre-Antoine Harvey, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, mai 2003.

Il est indéniable que, dans certains pays dont le nombre est par ailleurs relativement limité, la mondialisation et les échanges commerciaux ont permis d'augmenter le niveau et la qualité de vie d'une portion, généralement faible, de la population.

Cependant, dans la très grande majorité des cas, la mondialisation actuelle, qui s'effectue selon les principes du néolibéralisme, s'est accompagnée d'une diminution des conditions de travail des travailleuses et des travailleurs des pays riches et d'une exploitation encore plus grande des travailleuses et des travailleurs des pays pauvres. Cette exploitation permet aux propriétaires du capital de s'approprier une part formidable de la richesse créée. Ainsi, les profits des entreprises n'ont jamais été aussi élevés et les revenus des plus riches ont augmenté et augmentent toujours de façon fulgurante.

la logique du « diviser pour régner ».

L'ouverture des frontières et les traités de libre-échange sont les premières causes de l'augmentation de la concurrence entre les salariées de différents pays. Les entreprises ont le choix entre un plus grand nombre de travailleuses, car elles peuvent désormais choisir entre une main-d'œuvre provenant des pays où les salaires et les conditions d'emploi sont relativement décentes ou ceux où l'exploitation des travailleuses est chose courante.

L'internationalisation de la production contribue aussi grandement à l'augmentation de la concurrence. En effet, il devient de plus en plus facile pour les entreprises et les multinationales de **délocaliser**¹⁰ leur production vers des pays où le travail est moins bien rémunéré. **La simple menace de délocalisation constitue une arme de poids** dans les mains des employeurs.

La création de zones libres d'exportation ou de **maquiladoras**¹¹ exerce, elle aussi, une pression à la baisse sur les conditions de travail des salariées. **Ces zones font tout** pour inviter les investisseurs étrangers, **même garantir une main-d'œuvre docile et peu exigeante**. L'existence de ces zones augmente les menaces de délocalisation.

Tous ces éléments convergent pour faire augmenter la pression concurrentielle entre les salariées. Cette situation agit en faveur des employeurs et des investisseurs. Ces derniers sont mobiles et menacent de se déplacer si on ne répond pas à leurs exigences. Les travailleuses se déplacent beaucoup plus difficilement. **L'augmentation de la compétition favorise donc une pression à la baisse sur les conditions d'emploi dans la plupart des pays**. De plus, cette situation contribue à augmenter le pouvoir que possèdent les patrons, les investisseurs et les propriétaires.

Si le rapport de force entre les patrons et leurs employées a toujours été défavorable pour ces dernières, celles-ci ont historiquement organisé des moyens de défense et de renforcement de leur pouvoir de négociation (syndicats, normes du travail et associations). Ces moyens étaient efficaces dans le cadre d'une économie où les décisions se prenaient principalement au niveau du pays. Avec l'ouverture des frontières, les travailleuses perdent leurs moyens de défense traditionnels. Ceux-ci deviennent moins efficaces et ont peu de poids au niveau international.

¹⁰ Délocalisation : transfert d'une entreprise ou d'une usine vers une nouvelle région afin de profiter d'une main-d'œuvre bon marché, d'avantages fiscaux, réglementaires ou autres.

¹¹ Maquiladoras : parcs industriels où les entreprises jouissent de droits particuliers : exemptions de taxes et d'impôts, abolition des droits de douanes, allègement des règlements environnementaux et des normes du travail. Ces zones attirent les multinationales qui y produisent principalement des produits pour l'exportation.

obstacles à l'emploi et à la création de richesse³. Ce virage néolibéral fut d'abord entrepris aux États-Unis avec Ronald Reagan et en Grande-Bretagne avec Margaret Thatcher au début des années 1980 pour ensuite se répandre un peu partout sur la planète, en Nouvelle-Zélande, au Canada. Il se poursuit actuellement au Québec et dans plusieurs pays d'Europe tels l'Allemagne et la France. Depuis plus de vingt ans, les règles néolibérales sont également imposées de fait aux pays en développement par le biais du Fonds monétaire international et de la Banque Mondiale. Ainsi, toutes les travailleuses et tous les travailleurs de la planète subissent les contrecoups du néolibéralisme et de ses exigences de flexibilité du marché du travail. Mais quels sont les impacts concrets sur les travailleuses et les travailleurs ?

Les impacts de la flexibilité du marché du travail

Les impacts de l'accroissement de la flexibilité du marché du travail (et, par conséquent, de la réduction de la protection des travailleuses et des travailleurs) sont multiples, mais nous en retiendrons deux principaux : **la précarisation du travail et la diminution de la syndicalisation**.

- Le travail de plus en plus précaire

Rendre plus flexible le marché du travail, cela veut dire permettre aux employeurs de gérer leur main-d'œuvre selon leur bon vouloir, sans trop de contraintes. C'est notamment permettre de se défaire de leurs employées et employés le plus facilement possible. La conséquence inévitable de la flexibilité du marché du travail c'est que les formes d'emplois précaires comme le travail à temps partiel, contractuel, sur appel, le travail autonome et le travail à la pige prennent de plus en plus d'importance. C'est ce que l'on appelle la précarisation du travail. Il s'agit d'une tendance mondiale à laquelle le Québec n'échappe pas. En 2002, le gouvernement du Québec mandatait des experts pour étudier ce phénomène. En 2003, le rapport de ce comité (le rapport Bernier) confirmait la croissance soutenue du nombre d'emplois précaires au Québec et le fait que 25 % à 30 % de ces travailleuses et ces travailleurs ne bénéficient pas des protections dont bénéficient les salariées et les salariés qui ont un emploi stable.

« La quête de flexibilité s'est traduite par une détérioration des conditions d'emploi des salariés. Parmi ces travailleuses et ces travailleurs, ce sont surtout les femmes et les jeunes qui sont touchés. »

Source : extrait de : rapport Bernier, p. 40.

³ Adapté de Denis Clerc, « Le salariat précarisé » dans Alternatives Économiques, no 222, février 2004, p. 11.

ces travailleurs pauvres ». Aux États-Unis, le phénomène a atteint des proportions inquiétantes. Il est l'objet de plusieurs études et quelques livres ont récemment été publiés à ce sujet¹⁰.

Les « travailleuses et les travailleurs pauvres »

Au Canada

« Le revenu d'une personne travaillant à temps plein pendant toute l'année au salaire minimum n'était pas supérieur au seuil de pauvreté. »

Source : Le Devoir, « Le Conseil du bien-être s'inquiète des travailleurs au salaire minimum. Leur revenu n'est pas supérieur au seuil de la pauvreté », 4 mai 2004.

En France

Entre 1989 et 1994, le nombre de travailleuses et de travailleurs pauvres est passé de 320 000 à 530 000, une augmentation de 66 % en seulement 5 ans.

Source : Alternatives économiques, no 187, décembre 2000, p. 50.

Le partage de la richesse

Toutes ces mesures découlant de l'idéologie néolibérale et qui visent à limiter et même à réduire les salaires et les conditions de travail ont un effet sur le partage de la richesse créée par l'activité économique. Comment cela se produit-il ? Il faut d'abord savoir que la richesse créée par l'activité économique est toujours partagée entre les travailleuses et les travailleurs d'un côté et les propriétaires des entreprises de l'autre. Les premiers reçoivent, sous forme de salaires et avantages sociaux, leur part de la richesse qu'ils produisent directement par la force de leur travail. Quant aux seconds, les propriétaires, ils reçoivent leur part sous forme de profits.

Les luttes ouvrières des deux derniers siècles avaient permis de modifier en faveur des travailleuses et des travailleurs la répartition de la richesse créée. Celle-ci était, au début de l'industrialisation, accaparée de façon inéquitable par les propriétaires. À la suite des grandes luttes ouvrières, cette répartition de la richesse créée s'effectuait de façon plus équitable.

9 « L'Amérique pauvre. Comment ne pas survivre en travaillant » de Barbara Ehrenreich, Grasset, Paris, 2004 et « The Working Poor : the Invisible America » (Les travailleurs pauvres : l'Amérique invisible) de David K. Shipler, 2004.

l'augmentation des écarts de salaire entre les employés qualifiés comme les professionnels et les dirigeants et les employés non qualifiés. En 10 ans, le revenu moyen des 10 % de personnes les plus pauvres diminua de près de 9 %, alors que celui des 10 % de personnes les plus riches augmenta de 26 %⁶. Il est intéressant de noter qu'en 2001, la population de la Nouvelle-Zélande rejeta les mesures de la réforme néolibérale en élisant un nouveau gouvernement social-démocrate.

Ces données confirment le lien qui existe entre le taux de syndicalisation d'un pays et les écarts de richesse. À ce sujet, la Banque Mondiale a récemment

En décembre 2003, le gouvernement Charest a modifié l'article 45 du Code du travail pour faciliter le recours à la sous-traitance. La sous-traitance ainsi facilitée permettra plus aisément à une entreprise de se défaire du syndicat qui représente ses employés.

Il est donc à prévoir que cette modification aura des conséquences certaines sur le taux de syndicalisation et sur la répartition de la richesse au Québec.

publié une étude démontrant que les organisations syndicales constituent un outil important favorisant la distribution équitable de la richesse⁷. Plus les syndicats sont présents au sein d'une société, moins les écarts entre les riches et les pauvres sont grands. Ainsi, toute politique visant la diminution de la présence et du pouvoir syndical favorise l'enrichissement des plus aisés et l'appauvrissement des plus pauvres.

6 Peter Conway, The New Zealand Experiment, 1984-1999, 2002.

7 BANQUE MONDIALE, Unions and Collective Bargaining : Economic Effects in a Global Environment, introduction and summary, 2002, p. 11.

2. Diminuer les coûts de main-d'œuvre

Le deuxième objectif fondamental de la logique néolibérale concernant le marché du travail, c'est la diminution des coûts de main-d'œuvre, c'est-à-dire maintenir les salaires les plus bas possible et réduire les avantages sociaux des travailleurs et des travailleurs, lorsqu'ils en ont. Mais pourquoi adopter une telle stratégie ? Selon les néolibéraux, essentiellement pour deux raisons.

D'abord, parce qu'il faut permettre à nos entreprises d'être concurrentielles avec les entreprises étrangères qui utilisent de plus en plus la main-d'œuvre bon marché disponible dans les pays en développement. Pratiquement tous les secteurs d'activité sont maintenant soumis à la concurrence internationale, ce qui provoque une pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail. Il s'agit d'une problématique que nous aborderons dans la troisième section consacrée à la mondialisation.

La deuxième raison, c'est qu'il faut favoriser la réalisation de profits maximum par les entreprises. En effet, les tenants du néolibéralisme croient que l'activité économique et la création d'emplois résultent, en grande partie, de l'investissement qui provient des profits des entreprises. Ainsi, dans cette logique, plus les entreprises feront de profits et plus il y aura d'investissements et de création d'emplois. Et l'une des façons de s'assurer que les entreprises engrangent des profits, c'est de faire en sorte que les sommes dépensées pour les salaires et les avantages sociaux des travailleurs et des travailleurs soient le moins élevées possible.

Wal-Mart :

La concurrence sur le dos des travailleuses et des travailleurs.
L'une des stratégies de Wal-Mart pour offrir « ses bas prix de tous les jours » consiste à maintenir les salaires de son personnel le plus bas possible. C'est pourquoi ce géant de la vente au détail fait tout pour empêcher la syndicalisation de ces derniers. En maintenant les salaires aussi bas, l'entreprise acquiert ainsi un net avantage sur ses concurrents et force ces derniers à revoir à la baisse les salaires et conditions de travail de leur personnel pour demeurer compétitifs. En 2003, Wal-Mart réalisait des profits de 9,1 milliards de dollars...

À titre de comparaison, en 2003, le budget du gouvernement du Québec alloué à l'éducation (du primaire à l'université) fut de 11,5 milliards de dollars. Ayant ces chiffres en tête, il n'est pas étonnant de constater que parmi les dix personnes les plus riches de la planète, se retrouvent trois actionnaires de Wal-Mart.

0304-224

La logique de diminution des coûts de main-d'œuvre amène les gouvernements à favoriser la sous-traitance (comme le gouvernement du Québec l'a fait récemment), à favoriser la diminution de la présence syndicale et à diminuer les protections sociales comme l'assurance-chômage et le bien-être social. En suivant cette logique, on peut même aller jusqu'à remettre en question la pertinence du salaire minimum.

Les réductions des protections sociales (assurance-chômage et bien-être social) sont effectuées avec l'objectif de créer une incitation au travail. Ainsi, au Canada et dans plusieurs pays, on a resserré les critères d'admission à l'assurance-chômage pour limiter le nombre de travailleurs et de travailleurs pouvant bénéficier de prestations. En 1991, 90 % des cotisants à l'assurance-chômage étaient admissibles à des prestations. En 2004, c'est moins de 48 %. Parallèlement, des gouvernements appliquant la doctrine néolibérale ont également réformé les programmes de soutien de dernier recours, comme le bien-être social, pour réduire les prestations et prévoir des pénalités envers les prestataires qui refusent les emplois disponibles.

Le phénomène des « travailleuses et des travailleurs pauvres »
La conséquence concrète de ces réductions de protection sociale, c'est de forcer les travailleuses et les travailleurs à accepter un emploi peu importe les conditions de travail puisque les personnes n'ont pas d'autres choix pour survivre. Dans bien des cas, les conditions et les salaires offerts pour les emplois accessibles à ces personnes les maintiennent en situation de pauvreté, tout en permettant aux entreprises d'encaisser des profits records...

Ce processus de diminution des conditions de travail provoque présentement la répartition d'une classe « de travailleuses et de travailleurs pauvres », c'est-à-dire une classe de personnes qui demeurent sous le seuil de la pauvreté même en occupant un emploi. Il s'agit de personnes dont l'emploi, parfois à temps plein, ne permet plus de subvenir aux besoins essentiels comme le logement, la nourriture, la santé et l'éducation des enfants. La présence de travailleuses et de travailleurs vivant sous le seuil de la pauvreté est un phénomène que l'on croyait à jamais disparu depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Depuis cette époque, et grâce aux luttes ouvrières, le travail s'effectuait dans les pays industrialisés dans des conditions telles que l'emploi était généralement devenu non plus une source d'exploitation, mais la clé de conditions de vie respectables. Pourtant, depuis une vingtaine d'années, on assiste à une répartition de « ces travailleuses et

8 Source : Gilles Gagné. Des pertes de 1,5 milliard pour l'Est du Québec. Le Soleil, 26 avril 2004, p. A6.